

REGLEMENT D'UTILISATION DU VEHICULE "OPEL Vivaro"

Le présent règlement est élaboré afin de préciser les conditions liées à l'usage du véhicule "OPEL Vivaro" immatriculé NE 10976, propriété du Zeta Cycling Club de Colombier.

Pour chaque utilisation, la personne réservant le véhicule (ci-après le réservant) signera deux exemplaires du présent règlement, affirmant ainsi sa volonté de s'y conformer et d'en assumer les responsabilités liées à l'utilisation dudit véhicule. Il a valeur de contrat.

Ayants-droits Tout membre du club exclusivement peut réserver le véhicule (présent dans le bus). Il dépose sa demande auprès du responsable désigné par le comité au moins dix jours avant la date prévue, par E-mail à l'adresse bus@zetacyclingclub.ch. Le bus sera préréservé, une confirmation définitive lui sera communiqué 6 semaines avant la date de réservation (voir priorités)

Priorités Les réservations prévues dans le calendrier des courses ainsi que les sorties cyclistes et manifestation dans le cadre du club sont prioritaires. Le comité tranchera en cas de litige.

Caution Le réservant s'engage à déposer une caution de Frs. 100.-. Elle sera payée avant la prise en charge du véhicule.

Tarif a) Un montant forfaitaire de Frs. 30.- b) une indemnité kilométrique fixée à Frs. -.70

Conditions d'utilisation

- Le véhicule est mis à disposition avec le plein de carburant et propre. Il sera rendu dans les mêmes conditions
- il est interdit de transporter des marchandises dangereuses ou susceptibles d'endommager le véhicule

Responsabilités Le réservant :

- doit être en possession d'un permis de conduire valable
- est responsable, sur le plan pénal et civil aux mêmes conditions que lorsqu'il conduit un véhicule qui lui est prêté par un tiers
- s'engage à ne rouler que sur des terrains adaptés
- s'engage à respecter les règles de la circulation routière et ne pas consommer de boissons alcoolisées
- en cas de dégâts suite au non-respect des règles et directives prescrites ci-dessus, le réservant répond de tous les frais qui seraient occasionnés, tout comme en cas d'accident
- le club n'assume aucune responsabilité pendant la durée de la mise à disposition du véhicule.

Prise en charge :	Reddition :
Date du prêt :	Date de reddition :
Km au départ :	Km à l'arrivée :
Remarque :	Remarque :
Signature du réservant :	Signature du réservant :
Signature du responsable :	Signature du responsable :